

et servent à leur tour à former dans cette spécialité leurs confrères de la réserve et de l'armée territoriale pendant les périodes de stage qui leurs sont imposées.

De la sorte chacun aura sa place indiquée et assez d'instruction technique pour rendre les services que la patrie peut d'un moment à l'autre avoir à lui demander.

D^r Humbert MOLLIÈRE.

